

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Publicité malpropre. — VI Avis. — VII La piété envers les morts. — VIII L'œuvre de la Crèche des Sœurs de Miséricorde. — IX Ordination. — X Résolutions d'une jeune femme chrétienne. — XI Consultation : Chemin de la Croix. — XII Aux Prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 29 novembre

Fête de S. François-Xavier ; premier vendredi du mois ; jeûne mercredi et vendredi et neuvaine de l'Immaculée Conception (1).

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 6 décembre

Messe du 1er dimanche de l'Avent, *semi-double* ; à la messe, mém. de S. Saturnin, 3e oraison *Deus, qui de beatæ*, (dans le diocèse de Valleyfield, mém. de l'oct. de Ste Cécile et de S. Saturnin) ; préf. de la Trinité. — I vêpres de S. Addré, 2c cl. ; mém. du dim. (et de Ste Cécile, dans le diocèse de Valleyfield.)

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 6 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennités des titulaires de Saint-André et de Saint-François-Xavier (Verchères) (2).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner 300 jours d'indulgences à chaque exercice et une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).

(2) Le titulaire de Caughnawaga, St-François-Xavier, étant chôme, n'a pas de solennité dimanche suivant.